# FICHE 20_Entreprises visant une introduction en Bourse

• euronext.com •

| LES SOLUTIONS DE FINANCEMENT EXISTANTES | À titre indicatif<br>FOURCHETTE BASSE | <br>FOURCHETTE HAUTE |
|---|---|---|
| **Un seul opérateur :**<br>Euronext avec une filiale Enternext dédiée à la promotion du financement par la Bourse des PMEETI. La Bourse de Paris regroupe 3 marchés : le marché libre, Alternext et Euronext :<br>• **Euronext** est un marché réglementé destiné aux entreprises grandes, intermédiaires et moyennes.<br>• **Alternext** est un marché organisé qui permet aux PME/ETI d'accéder à la cotation de manière simplifiée.<br>• Enfin, le **marché libre** est destiné aux entreprises très jeunes ou de plus petite taille. La réglementation y est plus limitée, il n'y a pas d'obligation de diffusion et de transparence de l'information.<br><br>**Qui peut s'introduire en Bourse ?**<br>Que l'on soit une jeune entreprise en forte croissance ou une société établie depuis plusieurs décennies, représentant d'un secteur d'activité à forte innovation technologique ou d'une industrie plus traditionnelle, il est possible de faire appel au marché pour financer le développement de son entreprise. Il s'agit là d'une décision stratégique et structurante pour l'entreprise.<br>Il n'existe donc pas de profil type du candidat à la Bourse, que cela soit en termes de taille du CA ou d'ancienneté. Les investisseurs évalueront le potentiel de croissance à venir de l'entreprise (*equity story*) pour acheter des actions.<br><br>**Pourquoi s'introduire en Bourse ?**<br>Lever des capitaux pour financer un projet de développement, en réalisant une augmentation de capital pour renforcer les capitaux propres de l'entreprise.<br>• Accéder à une pluralité de produits financiers : actions, obligations, obligations convertibles ou remboursables en actions.<br>• Favoriser la croissance externe, notamment grâce à la possibilité de paiement partiel ou total d'une cible en titres cotés.<br>• Accroître la notoriété et la crédibilité de l'entreprise sur son marché domestique ainsi qu'à l'international, notamment vis-à-vis de ses clients, fournisseurs, salariés et actionnaires.<br>• Faciliter l'intéressement des collaborateurs aux résultats de l'entreprise et le recrutement de nouveaux talents (actions de performance, *stock-options*…). | 2 500 000 € | 100 000 000 € et plus |
| **Comment y entre-t-on ?**<br>Pour mener à bien leur projet d'introduction en Bourse (IPO), les sociétés doivent s'entourer de conseils spécialisés. Ces partenaires sont sélectionnés sur la base de multiples critères, notamment en fonction de leur track record, de la taille de l'opération envisagée et du secteur d'activité de la société.<br>Parmi les principaux intervenants, on trouve : le prestataire de services d'investissement (PSI), le listing sponsor, l'agence de communication financière, les avocats et les commissaires aux comptes (CAC).<br>À titre indicatif, la durée moyenne d'une introduction en Bourse est de l'ordre de 4 à 6 mois. Le point de départ est donné par l'accord du conseil d'administration.<br>Le processus d'introduction en Bourse se décompose alors en 3 phases distinctes :<br>• **La première phase** dure généralement de 3 à 4 mois. Elle débute avec la sélection des conseils. Il s'agit de la phase d'élaboration de la « documentation » de l'offre des actions et de structuration de l'opération. | | |

| | | |
|---|---|---|
| • **La deuxième phase** peut durer 1 ou 2 mois en fonction du type d'opération envisagé. Cette phase de revue et de validation de la documentation de l'offre par l'Autorité des marchés financiers et par Euronext s'achève par l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus et l'autorisation d'admission à la cotation délivrée par le groupe Euronext.<br>• **La troisième phase** consiste à rencontrer des investisseurs institutionnels durant la période de placement des titres. Le roadshow dure entre 2 et 3 semaines et peut être organisé en France ainsi qu'en Europe, voire, dans certains cas, aux États-Unis. Parallèlement au roadshow, dans le cadre d'une offre au public, une campagne de communication grand public est mise en place afin de solliciter les investisseurs particuliers.<br>Le montant total de la demande est obtenu par l'addition des souscriptions des ordres des investisseurs institutionnels ainsi que des ordres des investisseurs particuliers. | | |
| **Les procédures possibles ?**<br><br>• **Offre à prix ouvert (OPO) :** l'entreprise souhaitant s'introduire en Bourse définit un établissement financier en charge de la constitution d'un « syndicat bancaire ». Chaque membre de ce syndicat doit assurer le placement d'un certain volume de titres auprès d'investisseurs institutionnels. Il s'agit de la procédure de « placement garanti » souvent associée à une OPO.<br>Dans le même temps, les titres sont proposés en Bourse aux investisseurs individuels dans une fourchette de prix prédéfinie. Le prix d'acquisition et la quantité des titres à livrer seront déterminés après réception de l'ensemble des ordres.<br>Un investisseur souhaite acheter des titres d'une entreprise introduite en Bourse via une OPO. La fourchette de prix étant comprise entre 125 € et 130 €, il propose un achat de 100 titres pour 128 €. Après réception de l'ensemble des ordres, le prix de l'action est fixé à 127 € et le taux de service (la quantité de titres à livrer) est égal à 60 %. Ainsi, notre investisseur obtient 60 actions de l'entreprise à 127 €.<br><br>• **Offre à prix ferme (OPF) :** l'entreprise et l'intermédiaire financier définissent au préalable le nombre de titres mis sur le marché et leur prix de vente. Les ordres sont passés au même prix, la quantité de titres à livrer est calculée en fonction de la quantité des ordres reçus :<br>– des investisseurs particuliers (premier groupe d'ordres) ;<br>– des investisseurs institutionnels (second groupe d'ordres).<br><br>• **Offre à prix minimal (OPM) :** comme dans une vente aux enchères, les titres sont mis en vente à un prix minimal. Seuls les ordres respectant la limite de prix minimal, dits « cours limité » sont acceptés. Des fourchettes de prix sont déterminées selon les ordres reçus. La quantité des titres à livrer est calculée au regard du nombre d'ordres reçu pour chaque fourchette de prix. | | |
| **Le fait d'être coté crée-t-il des obligations ?**<br><br>La mise en conformité de la société au regard des règles de marché et des obligations de transparence conduit l'entreprise à mieux formaliser sa stratégie, son reporting financier, sa gouvernance et son organisation.<br>Si l'on parle souvent d'informations et de transparence inhérentes à la cotation, beaucoup de dirigeants d'entreprise témoignent que ces obligations ont permis d'optimiser la structure et de développer des processus de pilotage plus performants au service de la croissance.<br><br>**N.B. :** vous pourrez trouver des informations sur les marchés boursiers sur le site de l'observatoire du financement des PME et ETI par le marché. • *pme-bourse.fr* • | | |
| TOTAL DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT (NON EXHAUSTIF) | 2 500 000 € | 1 000 000 000 € et plus |